
LES CAHIERS DU CERMTRI

Centre d'Etudes et
de Recherches
sur les Mouvements
Trotskye
et Révolutionnaires
Internationaux

3, rue Meissonnier
93500 Pantin - France
01 49 91 44 83
cermtri@wanadoo.fr
<http://www.trotsky.com.fr>

Numéro spécial



Luttes indépendantistes et luttes des classes dans les colonies françaises d'Afrique subsaharienne (1918-1960)

N° 170-171

juin 2019

ISSN 0292 - 4943

12€

● 2

La guerre coloniale menée par l'impérialisme français au Cameroun (1955-1971)

1. Le Cameroun : « Une marchandise destinée à payer les dommages de guerre »

« En 1914, au moment où se déclenche la Première Guerre mondiale, le Cameroun est un protectorat allemand (...). À la défaite des troupes allemandes (16 février 1916), une administration mixte est établie sur le pays. Elle est assurée en condominium par les Anglais et les Français. C'est une situation transitoire qui donnera lieu au partage du Cameroun, dicté par l'intérêt des conquérants (...). Dans ce partage en "frères", la France reçut une portion de 425 000 km² alors qu'une superficie de 90 000 km² était prise par l'Angleterre. Un accord franco-anglais du 4 mars 1916 délimite les zones d'administration de chacune des deux Puissances (...). C'est aux deux Puissances que le Conseil suprême Allié confie la tâche de déterminer le statut des territoires "devenus vacants" et l'accord franco-anglais du 4 mars 1916 est entériné le 28 juin 1919 par le traité de Versailles (...). Le Cameroun n'est pas considéré comme un pays devant avoir une perspective, mais comme une marchandise destinée à payer les dommages de guerre » (Ruben Um Nyobé, discours devant l'Onu, 1952).

En 1945, les deux Cameroun, de pays sous mandat de la SDN, deviennent des pays sous tutelle de l'Onu et restent les colonies de fait de la Grande-Bretagne et de la France.

2. L'Union des Populations du Cameroun

L'Union des Populations du Cameroun, section du RDA, est fondée en 1948. Gaston Donnat, militant du PCF, organise à Yaoundé dès juin 1944 ce qui va s'appeler un Groupe d'étude communiste, dont font partie Ruben Um Nyobé et Jacques Ngom, futur responsable de l'Union des syndicats CGT du

Cameroun. À la demande de la direction du PCF « qui nous demandait de tenter le lancement d'une section camerounaise du RDA » (Gaston Donnat, op. cit.), ils mettent sur pied en 1946 un bureau provisoire de l'UPC, avec Ruben Um Nyobé et Félix Moumié. L'UPC est officiellement fondée en 1948 et connaît un développement immédiat.

Les revendications du RDA

Comme les autres sections du RDA, l'UPC exige du colonisateur l'application des lois de 1946 et des principes républicains de « liberté, égalité et fraternité ». Mais ce qui différencie l'UPC des autres partis politiques africains, c'est la revendication indépendantiste. L'UPC revendique la réunification du Cameroun et son indépendance (document 42), alors que la direction du RDA défend l'Union française, ainsi que la SFIO sénégalaise et son rival le Bloc Démocratique Sénégalais de Léopold Sédar Senghor.

Le 3 septembre 1953, Léopold Sédar Senghor est à Douala, reçu par les autorités coloniales pour y tenir une conférence politique :

« Actuellement, aucun pays au monde ne peut se dire indépendant. Les nations occidentales, ne se sentant pas en sécurité, ont fait une sorte de pacte défensif appelé "Pacte Atlantique" (...). Il ne s'agit pas de rester sous le régime colonial, mais, à mon avis, seule l'autonomie interne peut répondre à nos aspirations, car, j'attire votre attention sur ce point, il ne faut pas confondre autonomie et indépendance... En ce qui concerne le Cameroun, au sein d'une République fédérale, le pays pourrait avoir une assemblée et un délégué au Parlement fédéral qui siègerait aux côtés du Parlement métropolitain. C'est pour cette raison que le remaniement du texte de la Constitution est nécessaire. » Quand Ernest Ouandié, le vice-président de l'UPC, prend la parole pour le contester, Senghor lui répond qu'il « faudrait 20 ans au Cameroun pour accéder à l'autonomie complète au sein d'une République fédérale ».

L'UPC connaît une croissance rapide

D'une centaine de militants en 1948 au moment de sa création officielle, il en revendique 14 000 dès 1950. Il se structure en comités de base qui s'implantent dans les villes, puis les villages ; il regroupe les jeunes et les femmes dans des organisations parallèles : la Jeunesse Démocratique du Cameroun créée en 1954, l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises en 1956. Les militants organisent meetings et tournées à travers le pays, éditent plusieurs journaux. En 1955, la police évalue à 20 000 le nombre d'adhérents et à 80 000 celui des sympathisants (pour un pays de 3 millions d'habitants). Elle constate que l'UPC a même commencé à s'implanter dans le nord du pays, culturellement très différent du sud avec une structure sociale encore féodale et une population majoritairement musulmane.

3. L'UPC en appelle à l'Onu, qui couvre le maintien de la tutelle française

La stratégie de l'UPC, s'appuyant sur le statut de territoire sous tutelle internationale, est de jouer la carte de l'Onu. Selon la charte de l'Onu, les territoires sous tutelle devraient accéder à terme à l'indépendance, ils ont le droit de pétition et des visites de délégations de l'Onu doivent contrôler la bonne application des règles onusiennes.

Trois « missions de visite » sont envoyées au Cameroun par l'Onu en 1949, 1952 et 1955. Les visites des délégations onusiennes sont organisées sur invitation de la puissance coloniale concernée, la France, qui les met en scène : les inspecteurs internationaux rencontrent des élus camerounais adhérents de partis créés de toute pièce par l'administration coloniale et élus grâce à la fraude électorale, ainsi que des chefs coutumiers mis en place ou corrompus par l'administration (document 43).

L'UPC se lance dans une gigantesque campagne de pétitions pour la réunification et l'indépendance du Cameroun. Elles sont envoyées par milliers au Conseil de tutelle de l'Onu. Rappelons que les pétitions sont examinées « en consultation avec ladite autorité », c'est-à-dire la France. Sans succès. L'Onu, malgré l'opposition de la France, permet à Ruben Um Nyobé de s'exprimer devant le Conseil de tutelle, en 1952 et 1954 (document 42).

Mais l'appel à l'Onu est un échec : l'instance décisionnelle de l'Onu, le Conseil de sécurité, est dirigé par le club des vainqueurs de la guerre, membres permanents ayant droit de veto (dont le Royaume-Uni et la France). Il est dominé par les Etats-Unis, dont l'anticolonialisme affiché pendant la guerre – « l'internationalisation » des colonies – avait pour but l'ouverture des colonies des puissances impérialistes européennes aux intérêts de l'impérialisme américain. La poussée révolutionnaire de la fin de la guerre a rapidement amené les États-Unis à soutenir ouvertement les puis-

sances coloniales dans leur lutte contre les revendications d'indépendance de leurs colonies, en particulier en aidant matériellement l'impérialisme français dans sa guerre contre le peuple vietnamien (doc. 42 : extraits du discours de Ruben Um Nyobé devant la commission des mandats à l'Onu) (doc. 43 : « *L'Onu doit prendre ses responsabilités* », 1955, in Kaso (Vérité), journal des étudiants du Cameroun (critique de la stratégie onusienne).

4. En 1955, la France déclare la guerre à l'UPC et aux populations camerounaises

La guerre du Cameroun est une guerre coloniale « cachée ». La demande d'une commission d'enquête parlementaire des députés du PCF est refusée par l'Assemblée nationale ; journaux et brochures sont systématiquement saisis pendant le toute la durée du conflit. En 1972 encore, le pamphlet de Mongo Beti, « *Main basse sur le Cameroun* », sera interdit en France, son éditeur François Maspero poursuivi, le livre ne sera réédité qu'en 1977. Des articles paraissent épisodiquement dans *l'Humanité*, les autres journaux, *Le Monde*, *Le Figaro*, etc., relayant la propagande de l'armée comme Max-Olivier Lacamp dans le *Figaro* sur les habitants de New Bell, le quartier populaire de Douala, un des bastions de l'UPC : « *Et c'est dans cette pègre de sans-travail le jour et sans-logis la nuit que l'UPC recrutait ses adeptes* » (Théodore Ateba Yéné, op. cit. p. 85). Pour la presse aux ordres, les militants de l'UPC sont basse pègre et maquisards sanguinaires ; la guérilla indépendantiste ? Non, une guerre tribale.

Comme dans les autres territoires, l'administration coloniale a commencé par mener une politique systématique de répression : perquisitions, saisie du matériel syndical et de l'argent, interdiction des manifestations et réunions, accusations de troubles de l'ordre public. Les dirigeants de l'UPC étant des fonctionnaires – Félix Moumié est médecin, Ernest Ouandié instituteur –, l'administration leur fait subir des mutations forcées, les déplaçant d'une région à l'autre du Cameroun. Ruben Um Nyobé, lui, s'est mis en disponibilité. Les élections législatives de 1951 sont truquées afin de faire élire des candidats suscités par l'administration coloniale (voir supra). La propagande se déchaîne également. L'UPC est accusée d'être un parti communiste aux ordres de Moscou. L'Église catholique joue un rôle très actif dans cette propagande et dans la répression.

Mais l'UPC continue de s'implanter. Les régions du Mungo et de la Sanaga maritime, au sud et à l'ouest du pays, tout particulièrement, sont devenues des bastions nationalistes.

Il faut « *traquer l'UPC, l'interdire, frapper les chefs irréductibles (...). Les moyens démocratiques de lutte contre l'UPC sont voués à l'échec* » (un

chef de subdivision d'Eséka en mars 1955, cité par Deltombe, Domergue et Tatsitsa in *La guerre du Cameroun*, p. 98, Ed. la Découverte, Paris, 2016). Pour la France, il est maintenant urgent de passer à un niveau supérieur de répression. Pour mener cette politique, un nouveau haut-commissaire, Roland Pré, est nommé en décembre 1954. Pierre Messmer lui succédera pour poursuivre le travail en avril 1956. Leur objectif est de détruire physiquement l'UPC et de canaliser les aspirations nationalistes des Camerounais vers des partis et des hommes aux ordres de l'administration coloniale.

Comment détruire physiquement l'UPC ? En appliquant la méthode prônée par le colonel Lachero (cf. supra, la répression en Côte d'Ivoire) : « *Le Vietminh a mis au point une organisation politico-policière sans doute révoltante, mais qui est une arme dont l'efficacité militaire est malheureusement indéniable et, sans doute, déterminante. Ne pas s'en servir, c'est jouer perdant* » (cité par Deltombe, Domergue et Tatsitsa, op. cit., p. 103). C'est la « *Doctrine de la Guerre Révolutionnaire* ». La destruction de l'UPC n'étant possible que si on la coupe de la population, la guerre « anti-insurrectionnelle » sera menée contre les militants de l'UPC et contre les populations camerounaises qui les soutiennent.

La provocation qui va justifier le passage à une véritable guerre contre l'UPC et les populations camerounaises est soigneusement organisée en 1955

En avril 1955, l'UPC adopte un nouveau programme. Le comité directeur de l'UPC publie un communiqué de presse dans lequel il annonce que « Le 22 Avril 1955, les organisations progressistes du Cameroun (l'UPC et ses organisations de jeunesse et de femmes, NDLR) réunies à DOUALA ont adopté un MANIFESTE, une PROCLAMATION COMMUNE qui répudie la question du délai et pose désormais sans biais le problème de « *L'indépendance immédiate du Cameroun* » (doc. 44).

L'administration coloniale va donc amplifier la propagande anti-UPC, organiser des milices camerounaises anti-UPC, faire venir des troupes coloniales d'autres territoires africains. L'interdiction répétée des manifestations de l'UPC, dispersées par les gendarmes, fait monter la tension, les militants ripostent et, malgré les appels au calme du comité directeur de l'UPC, les affrontements éclatent le 22 mai 1955 dans plusieurs villes, en particulier à Douala, la capitale économique. Les manifestations gagnent Yaoundé, où l'armée tire sur la foule : « *Dès 7 heures du matin, la place grouillait d'une marée humaine. Ils étaient plus de 10 000 manifestants de tous âges et de tous sexes. Le défilé s'ébranla aussitôt, avec en tête un gaillard portant une pancarte où on pouvait lire : "Nous voulons l'indépendance, Roland Pré go home". Ils défilèrent (...) les mains en l'air, chantant la Marseillaise (...). Une escouade de l'armée composée*

de soldats tchadiens sous le commandement par un officier français les attendait, mitrailleuses aux poings. Sans aucune sommation d'usage, l'ordre d'ouvrir le feu fut donné, et on entendit les crépitements des mitrailleuses » (Théodore Ateba Yéné, op. cit., pp. 84-85). Les troubles se généralisent, l'armée et les milices attaquent les villages pro-UPC, les locaux de l'UPC sont détruits, ainsi que les cases des villageois, qui sont expulsés. Le bilan officiel fait état de 22 morts, le bilan officieux est de 50 morts. 800 militants sont arrêtés, les autres fuient « sous maquis » : ils continuent à militer dans clandestinité (c'est le cas de Ruben Um Nyobé) ou se réfugient au Cameroun britannique, où va se reconstituer une direction en exil.

Le 9 juillet, le comité de coordination du RDA présidé par Houphouët-Boigny exclut l'UPC du RDA, et le 13 juillet l'UPC, est interdite par un décret signé par le président du conseil, Edgar Faure (Léopold Sédar Senghor est alors membre du gouvernement), utilisant la loi du 10 janvier 1936 « *sur les groupes de combat et milices privées* ».

En octobre 1955, la visite d'inspection de l'Onu se déroulera sans encombre pour la France (doc. 45).

Contre la guérilla, la France emploie les mêmes méthodes qu'en Algérie

L'UPC, interdite, ne peut se présenter aux élections législatives de 1956 : Pierre Messmer, le nouveau gouverneur, a promis une loi d'amnistie, mais il publie le décret... après la date de limite de dépôt des candidatures. L'UPC fait le constat de l'échec de la lutte légale et décide de passer à la lutte armée, avec comme modèle le Vietnam et l'Algérie.

Contre la guérilla, l'offensive militaire française s'amplifie, avec l'appel aux troupes coloniales et aux régiments de parachutistes venus d'Algérie : « *Au moment de leur arrivée dans chaque village ou agglomération, les "forces de l'ordre" tirent à bout portant et sans sommation sur les populations sans défense (...). Ceux qui échappent à cette tuerie massive sont poursuivis en pleine brousse par les "forces de l'ordre" (...). Hommes, femmes et enfants ainsi froidement assassinés par les porteurs de la "civilisation" pourrissent dans les brousses* » (Ruben Um Nyobé, 3 janvier 1957, *La Guerre du Cameroun*, op. cit.).

Les méthodes employées sont les mêmes qu'en Algérie. De décembre 1957 à décembre 1958, une Zone de Pacification (ZOPAC) est mise en place en Sangana maritime, dans le sud-ouest du Cameroun. Les villages sont détruits, la population regroupée et enfermée dans des camps construits le long des routes tenus par l'armée (document 46).

Dans les régions considérées comme pro-UPC, les militaires et les milices dirigées par des chefs traditionnels patrouillent, les populations sont arrêtées et torturées, des villages brûlés. Ruben Um Nyobé est traqué par l'armée française. Il est abattu le 13 septembre 1958 par une patrouille commandée par des officiers français et son corps

exhibé comme un trophée sur la place du marché d'Eséka, près de son village natal.

La Grande-Bretagne a elle aussi utilisé les méthodes de la guerre contre-insurrectionnelle au Kenya, contre les populations Mau-Mau, de 1952 à 1956. Le 4 juin 1957, elle a interdit à son tour l'UPC. Les dirigeants qui s'étaient réfugiés au Cameroun britannique sont arrêtés et expulsés vers le Soudan. La collaboration entre les deux puissances coloniales ne s'arrêtera pas là. Les militants qui viendront se réfugier au Cameroun britannique seront livrés à l'armée française.

A la session spéciale de l'Assemblée générale de l'Onu de février-mars 1959, la France présente un projet pour la levée de la tutelle et l'accession du Cameroun à l'indépendance sans référendum ni élection préalable. L'UPC interdite n'a pu présenter de candidats aux élections de décembre 1956, ce qui a permis de « préserver » le Cameroun du « danger communiste », plaide la France. Le « gouvernement légal » du Cameroun est ainsi totalement contrôlé par l'administration coloniale. À condition qu'aucun vote préalable ne menace ce contrôle, la France peut accepter l'indépendance du Cameroun, qui ne sera qu'une indépendance de façade.

Les pays du bloc communiste s'abstiennent lors du vote final de l'Assemblée générale. La proposition de la France est adoptée, l'indépendance du Cameroun – français - est fixée au 1^{er} janvier 1960.

En 1961, après un plébiscite organisé par l'Onu, le nord du Cameroun sous tutelle britannique votera son rattachement au Nigéria et le sud son rattachement à l'ex-Cameroun français.

L'UPC réagit par la création en mai 1959 de l'Armée de Libération Nationale du Kamerun – En novembre 1955, l'UPC a remplacé l'orthographe française de Cameroun pour l'allemande, en référence à la période où le pays n'était pas partagé entre la France et la Grande-Bretagne.

L'ALNK s'implante plus particulièrement en région Bamiléké, dans l'ouest du Cameroun. S'inspirant des méthodes du FLN, l'ALNK s'attaque aux intérêts français, aux colons français et aux « colons noirs » – les Camerounais qui collaborent avec la France : casernes de gendarmerie, plantations, missions catholiques, lieux de distraction des colons sont attaqués par des groupes de maquisards.

L'armée française, renforcée par des milices directement sous ses ordres, déclenche un terreur sans précédent en pays bamiléké. Quadrillages, rafles et expulsions de populations dans les villes, tortures, exécutions, viols, incendies de villages. Mais la population dans sa majorité soutient l'UPC. Les femmes jouent un rôle important dans l'aide aux maquisards : agents de liaison, de ravitaillement en nourriture et en armes. Parfois regroupées en foules de plusieurs centaines de

manifestantes, elles affrontent les militaires sur les places des marchés.

Malgré la violence de la répression, les zones rebelles s'étendent, au-delà des zones initiales d'insurrection.

Après l'indépendance de façade du 1^{er} janvier 1960, la France se lance dans la « pacification » à grande échelle du Cameroun

Elle répond (sic) à « l'appel à l'aide » d'Ahmadou Ahidjo, président d'un Cameroun prétendument libre et indépendant depuis le 1^{er} janvier, qui serait menacé par la rébellion d'ethnies sanguinaires. La guerre du Cameroun est pilotée de Matignon, supervisée par l'Élysée et son « secrétaire général à la présidence de la République pour les affaires africaines et malgaches », Jacques Foccart.

L'aviation entre en scène, l'ouest du Cameroun subit des raids aériens intensifs, les villages, les rassemblements sont bombardés et incendiés par l'aviation, les populations rescapées massacrées au sol par l'armée. À mesure que l'armée progresse, comme avec la ZOPAC, mais à une échelle supérieure, les populations sont chassées des villages et regroupées dans des camps de concentration. 426 000 personnes au total, selon les chiffres de l'ambassadeur de France.

La « pacification », c'est aussi décapiter l'UPC. Félix Moumié, qui a remplacé Ruben Um Nyobé à la direction de l'UPC, est lui aussi assassiné en octobre 1960, empoisonné à Genève par un agent des services secrets français.

C'est un régime dictatorial, avec une armée qui consomme 20 % du budget national, que la France met en place à la faveur de la guerre, dirigeant discrètement le pays avec des « coopérants » français qui doublent toutes les instances du nouvel État. En 1961, la guerre coloniale a fait plusieurs dizaines de milliers de morts au Cameroun. À mesure que la guérilla de l'UPC décline, broyée par l'offensive militaire, c'est tout le Cameroun qui est soumis aux lois d'exception. Une ordonnance de 1962 sur la « répression de la subversion » criminalise toute critique du régime, le nom de Ruben Um Nyobé ne peut plus être prononcé, les « opposants » relèvent désormais des tribunaux militaires.

Le dernier acte de la guerre est la capture le 18 août 1970 d'Ernest Ouandié, président de l'UPC depuis l'assassinat de Félix Moumié. Après une parodie de procès, il est exécuté en public sur la place de Bafoussam, près de son village natal, le 15 janvier 1971, à la demande de la France.

(Document 44 : *Le sang a coulé à Bafoussam*, communiqué de l'UPC, avril 1955)

(Document 45 : Déclaration faite à la presse par le bureau politique de l'UPC en septembre 1955, *Afrique informations*, n° 39, 1955)

(Document 46 : Extraits de *Kamerun* sur la ZOPAC (Zone de Pacification de la Sanaga maritime).

● Document 42

Revendications nationales (du peuple camerounais)

Discours de Ruben Um Nyobé, à l'ONU

En premier lieu, l'U.P.C. demande l'application loyale des principes édictés par le régime international de tutelle. Les autorités administrantes s'opposent avec acharnement, quelles que puissent être certaines apparences, au changement radical des méthodes d'administration qu'impose le régime international de tutelle. La meilleure preuve de cette attitude est le désir farouche des autorités françaises et britanniques de maintenir coûte que coûte la division arbitraire du Cameroun, alors que nous considérons la réunification du Cameroun comme condition indispensable à l'accession de notre pays à son indépendance. Mais l'U.P.C. ne se borne pas à revendiquer la réunification, elle propose les méthodes d'administration qui peuvent découler de la réunification et propose les seules étapes utiles à franchir pour parvenir à l'indépendance complète, c'est pourquoi nous demandons la fixation d'un délai pour l'octroi de cette indépendance (...).

Le peuple camerounais, dans sa grande majorité, réclame la réunification de son pays (...). Le 1^{er} novembre à Douala (Cameroun sous administration française), un meeting est organisé pour permettre au délégué de l'U.P.C. devant se rendre à l'O.N.U. de faire un exposé sur la question de la réunification. Dès 15 heures, le lieu de la réunion est envahi par une foule nombreuse qui acclame les mots d'ordre de l'U.P.C. inscrits sur une grande banderole. Mais l'administration interdit arbitrairement la réunion au moment même où l'on va constituer le présidium de la séance.

Mais l'interdiction de la réunion n'a pas été sans être suivie de l'occupation de la salle et ses environs par la force armée. Il n'y a pas que les formations politiques existant dans les deux zones qui revendiquent la réunification du Cameroun. Le 13 octobre 1952, à l'appel de l'Union des Syndicats confédérés du Cameroun, organisation syndicale la plus représentative du territoire, les travailleurs se sont réunis en un grand meeting, et ce meeting groupait des travailleurs d'appartenances syndicales diverses et des travailleurs inorganisés. Entre autres revendications soulevées au cours du meeting, la question de la réunification du Cameroun était l'une des plus essentielles, car, les travailleurs camerounais considéraient à juste titre que la division arbitraire de notre pays constitue une sérieuse entrave au progrès économique et social des masses laborieuses de notre pays. Dans de nombreuses, sinon dans la plupart, des pétitions reçues par la Mission de visite, la question de la réuni-

fication du Cameroun est soulevée avec insistance.

Ces quelques exemples montrent que la majorité de la population de notre pays réclame la réunification du Cameroun. Ce ne sont pas les manœuvres du Gouvernement français qui viendront enlever cette réalité. Le peuple camerounais et l'opinion mondiale suivent cette affaire avec une particulière attention. Les populations du Cameroun, où qu'elles se trouvent, ont une grande confiance en l'Organisation des Nations Unies de laquelle elles espèrent des solutions susceptibles de leur apporter la paix sociale et la possibilité d'accéder à leur indépendance. C'est pourquoi la septième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies doit se prononcer sur cette brûlante question et dans l'intérêt du PEUPLE CAMEROUNAIS, conformément à l'article 73 de la Charte des Nations Unies (...).

L'article 4 des Accords de Tutelle prévoit que la France administrera le Cameroun « comme partie intégrante du territoire français ». Autrement dit, le Cameroun est purement et simplement incorporé dans l'Empire français sous le couvert du régime international de tutelle. C'est pourquoi nous demandons avec insistance la suppression de ce membre de phrase qui permet au Gouvernement français de mener au Cameroun une politique identique à celle menée dans ses propres colonies, et l'on connaît de quelle façon. Il convient de citer Madagascar et l'Indochine pour se convaincre de la façon dont le Gouvernement français accomplit la mission de guider les peuples vers la capacité à s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires comme cela est prévu dans la Constitution française (...).

L'Union française n'a donné aux colonies françaises qu'une seule loi, celle concernant le Code du travail. Mais là aussi, l'on remarquera que le code en question est promis aux travailleurs depuis 1944 et son vote n'est intervenu qu'après une action de grève, menée unanimement par les travailleurs du secteur public et du secteur privé de l'ensemble des territoires de l'Afrique-Occidentale française le 3 novembre dernier. Les travailleurs se préparaient à organiser d'autres actions revendicatives dès le mois de janvier si satisfaction ne leur était pas donnée en matière de vote du Code du travail (...). Mais le vote du Code du travail n'apporte pas la solution du problème (...). Si les travailleurs des pays coloniaux ont arraché le vote du Code du travail, le ministre des Colonies ne se gêne pas, de son côté, de mettre tout en œuvre

pour saboter l'application du code. En effet, du Cameroun, m'est arrivée la copie d'un télégramme confidentiel du ministre des Colonies, je la joins au présent mémoire et son texte édifiera les membres de la Quatrième Commission (...).

Pour les assemblées locales en général, on pensait que la fin de celles instituées par le Décret du 25 octobre 1946 allait donner lieu à une véritable réforme comportant l'élargissement des pouvoirs. Or il n'en a rien été. La loi du 6 février a tout simplement augmenté le nombre de conseillers et changé le nom d'Assemblée représentative en Conseil général et en celui d'Assemblée territoriale. Pour le reste, aucun changement. Or dans son rapport sur le Cameroun sous administration française, la Mission de visite de 1949 rapportait ce qui suit : « La compétence actuelle de l'Assemblée représentative est encore essentiellement restreinte. Malgré ses pouvoirs importants en matière budgétaire, le domaine de la politique lui est théoriquement fermé et les textes lui refusent encore le pouvoir législatif (...). Mais le rapport de la mission fait état d'une autre constatation toujours au sujet des pouvoirs de l'Assemblée ; voici ce qui est dit à la page 12 du rapport : « Une autre fois, l'Assemblée protestait énergiquement parce que le gouvernement ne tenait pas compte de ses avis. Une autre fois encore, des membres dénonçaient le fait que le gouvernement voulait bien demander l'avis de l'Assemblée dans des matières où cet avis n'est pas obligatoire, mais ne leur permettait pas de modifier les textes proposés (...). »

L'Assemblée territoriale (...) est élue au double collège, signe manifeste de la discrimination raciale. On va nous dire que des élus autochtones ont accepté le double collège, quels élus ? Ceux qui sont désignés sous la menace des sanctions administratives et cléricales, et à l'aide des corruptions ? L'Assemblée actuelle se compose de 50 membres, dont 18 représentant les quelque 12 000 Français du Cameroun et 32 représentant 3 millions de Camerounais. Parmi les 32 représentants des intérêts autochtones, il y a 10 chefs supérieurs, salariés dépendant de l'administration, un médecin européen, fonctionnaire en activité, 5 fonctionnaires autochtones en activité, donc subordonnés de l'administration, 1 membre du gouvernement central, secrétaire d'État au ministère des Colonies (c'est lui qui préside l'Assemblée), 1 prêtre catholique, élu sous la menace des sanctions divines, 8 hommes d'affaires incapables de s'affranchir de l'emprise administrative ; soit au total 26 subordonnés, collaborateurs, chefs ou alliés de l'administration. Si l'on ajoute à ce total les 18 conseillers élus par les colons du territoire, dont les intérêts sont solidaires avec ceux de l'administration, l'on arrive au total de 44 conseillers dévoués à l'administration ou dirigeant celle-ci, comme c'est le cas pour M. Aujoulat, secrétaire d'État au ministère des Colonies. Il importe de connaître comment ces « représentants » de la population ont été « élus ». Les pétitions remises à la Mission de visite et des pièces qui y ont été annexées portent des témoignages éloquentes (...). Le génie de l'administration consiste donc à se coa-

liser avec les prêtres catholiques pour faire désigner des béni-oui-oui pour ensuite prétendre que ce sont des représentants autochtones qui s'opposent à des réformes tant réclamées par la population (...).

Le schéma peut s'établir comme ceci : au sommet, les Assemblées parlementaires françaises, avec une représentation de trois députés pour le Cameroun sur 624 députés au total et 2 sénateurs du Cameroun sur un total de 320 ; au milieu, une Assemblée territoriale entièrement acquise à l'administration et ne disposant d'aucun pouvoir législatif ; à la base, rien pour permettre à la population de participer à la gestion des affaires du pays, conformément à l'article 5 de l'Accord de Tutelle. Constatant cette anomalie dans un long article consacré sur le Cameroun, M. Pierre Chaleur, ancien administrateur au Cameroun s'exprimait ainsi dans le numéro de « Marchés coloniaux » du 17 mai 1952 déjà cité : « Il est en effet curieux de constater que si les députés du Cameroun ont le droit de voter le statut de l'enseignement ou le régime militaire de la métropole, ils n'ont pas, pour la plupart, dans leurs villages, celui de désigner leurs conseillers municipaux ou même de fixer l'emplacement d'un abattoir. »

C'est l'opinion exprimée par un spécialiste de l'administration coloniale pour constater un état de fait qui, s'il est signalé par nous seulement, ne manquerait pas d'être interprété comme émanant des « mécontents » (...).

Pour ne pas abuser de votre patience, Monsieur le Président et Messieurs, je vous résume comme suit les principales aspirations nationales du peuple camerounais :

a) Unification immédiate du pays.

Nous avons déjà développé les conditions dans lesquelles le territoire pourra être administré à ce moment, c'est-à-dire par un Conseil du gouvernement avec une majorité de Camerounais et l'institution d'une Assemblée avec pouvoirs législatifs, élue au collège unique et au suffrage universel.

b) Modification des Accords de Tutelle.

Dans le sens de soustraire le Cameroun de l'emprise coloniale franco-britannique et ainsi laisser les Camerounais réellement libres de se prononcer dès qu'ils seront en mesure de le faire, c'est-à-dire dès qu'ils auront un gouvernement et un parlement dans un Cameroun unifié, de se prononcer sur telle ou telle alliance à conclure avec tel ou tel pays.

c) Fixation d'un délai pour l'octroi de l'Indépendance.

Voilà, Monsieur le Président et Messieurs, ce que veut le peuple camerounais, qui a surmonté toutes entraves pour me faire parvenir jusque devant votre Commission, cela au prix de mille sacrifices.

Le peuple camerounais, qui lutte pour sa réunification et qui pose déjà des jalons sur la voie de son indépendance future, estime que les Nations Unies ont les moyens et sont en mesure de donner une suite satisfaisante à ses justes et légitimes aspirations.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

New York, le 17 décembre 1952)

● Document 43

L'ONU devant ses responsabilités

Après le théâtral vote sur l'inscription de la question algérienne à l'ONU, vote théâtral si l'on songe à la sortie spectaculaire de la délégation française, il semble que l'ONU soit enfin sortie de cet immobilisme qui la caractérise, et dont les conséquences sont si néfastes pour les peuples dont le sort – pour une grande partie – dépend de ses décisions.

L'ONU N'ENTENDRAIT-ELLE QUE LE LANGAGE DU SANG ?

Certes, les événements sanglants de l'Algérie ont ému l'opinion mondiale ; certes, le dynamisme du Bloc Arabo-Asiatique a aiguillonné les hésitants. Doit-on comprendre qu'il faille seulement attendre que ces circonstances exceptionnelles se réalisent pour que l'ONU se décide à examiner les dramatiques problèmes qui se posent dans des pays qui ne sont pas des « parties intégrantes » de certains autres ? Même si cela était, la situation actuelle du Cameroun n'offre-t-elle pas des faits propres à secouer l'inertie criminelle de l'ONU ?

DES DÉCISIONS ÉNERGIQUES S'IMPOSENT POUR LE CAMEROUN

Le statut du Cameroun, défini par les accords de tutelle, permet, ou plutôt oblige le Conseil de Tutelle à surveiller l'application de ces accords. On pouvait donc valablement penser qu'après les revendications du peuple exposées par le leader nationaliste UM Nyobé, du haut même de la tribune de l'ONU après les tragiques événements de mai dernier au Cameroun, le Conseil de Tutelle ferait son devoir en prenant pour notre pays des décisions énergiques. Jusqu'à présent, il n'en a rien été. Comment expliquer cette carence ?

LE VICE DE L'ORGANISATION

Si l'on considère l'organisation, la manière même dont se déroulent les débats, la façon dont s'élaborent les décisions, l'on est obligé de constater qu'attendre quelque chose de positif de cette Assemblée n'est pas plus réaliste que de croire au Père Noël.

D'abord, l'ONU ne dispose d'aucun moyen de coercition sur les États membres. Ensuite, l'exa-

men de tous les problèmes – ni l'importance, ni l'urgence, ni la gravité ne changent rien à la chose – se fait comme s'il s'agissait d'un « marchandage planétaire » : des manœuvres de couloir, des transactions sordides dont seuls les requérants font des frais.

Pire encore est la composition du Conseil de Tutelle : les pays colonialistes intéressés détiennent la moitié des voix. Il suffit – c'est ce qui se produit souvent – qu'un pays non intéressé, entendez n'ayant pas de colonies, s'abstienne pour que soient écartées toutes les revendications des pays sous tutelle. Car dans ces cas-là, les nations intéressées votent comme il se doit solidairement. Ajoutez à cela la rivalité des Blocs, vous constaterez que les votes de l'ONU tendent plus à consacrer, sceller et afficher la solidité, la cohésion des alliances qu'à apporter des solutions objectives aux problèmes. Et pourtant, nous sommes bien forcés d'en appeler à l'arbitrage de ce même Conseil de Tutelle, puisque, qu'on le veuille ou non, notre sort dans une certaine mesure en dépend.

L'HEURE EST GRAVE

Plus que jamais, un arbitrage immédiat s'impose. A l'heure où, après des massacres, une répression des plus féroces s'abat sur notre peuple, à l'heure où la corruption et la violence tour à tour administrées achèvent de bâillonner une opinion traquée, apeurée, trompée, nous en appelons à l'ONU.

Mais, nous dira-t-on, une mission du Conseil de Tutelle est allée au Cameroun pour se rendre compte de la gestion du Territoire par la France.

Le 1er novembre, nous dira-t-on encore, la Commission de Tutelle entendra, à New York, les délégués des organisations nationalistes camerounaises.

Y a-t-il dans ces mesures de quoi nous rassurer ? Non seulement il est de tradition que chaque mission du Conseil de Tutelle fasse à la France les éloges les plus dithyrambiques — l'on se souvient de cette phrase d'un délégué américain qui, de retour du Cameroun, déclarait en substance que si l'on voit l'œuvre magnifique de la France au Cameroun, on a peine à croire que c'est une œuvre de colonisation ordinaire ! Les circonstances présentes viennent encore d'accroître cette garantie. Voyez plutôt la composi-

tion de la mission : MM. Dorsinville (Haïti), président ; Scheyven, représentant de la Belgique (le colonialisme religieusement raciste des Belges n'a d'équivalent nulle part) ; Yang : Chine Nationaliste ; Mulcahy : États-Unis (les Américains n'offenseront certainement pas leurs amis occidentaux et la Chine de Formose vote américain).

Ceux-ci accompliront sagement leur mission en s'informant auprès de M. Roland Pré (*). Celui-ci, pour des besoins de couleur locale, fera parler quelques indigènes bien choisis, bien corrompus...

Les chefs coutumiers, par exemple, pourquoi pas ?

Les quelques éléments à tendance démocratique non encore dénoncés se garderont bien, par crainte de représailles, de se faire remarquer.

Que feront nos élus de l'Assemblée Territoriale ?

Que dira le Président de l'Assemblée ?

Avec angoisse nous nous posons ces questions.

CES MESURES NE SUFFISENT PAS

Nous n'attendons plus rien de ces visites annuelles du Conseil de Tutelle. Nous restons pessimistes quant aux suites de l'intervention des représentants nationalistes à l'ONU. Quelle foi prêtera-t-on d'ailleurs aux déclarations des représentants de l'UPC, l'UDFC (**), la JDC (**), mouvements qu'on n'hésite pas à qualifier de communistes ou para-communistes !

N'opposera-t-on pas aux nationalistes camerounais ce projet absurde de Conseil de Gouvernement qu'a élaboré M. P. H. Teitgen (***), « projet rétrograde qui ne satisfait ni l'attente ni les aspirations légitimes des Camerounais ». Ce Conseil de Gouvernement composé... tenez- vous bien... de quatre membres choisis par le Haut-Commissaire (!) et de

quatre membres pris au sein de l'Assemblée Territoriale (parmi ces conseillers qui devaient, pour la plupart, leur siège à l'Administration et non à des élections loyales) !

Ce régime a d'ailleurs fait ses preuves au Togo. Le Conseil de ce pays n'a-t-il pas demandé son intégration pure et simple dans la communauté française, renonçant ainsi à son statut de tutelle ? Cela précisément à l'heure où même des personnalités non suspectes d'anticolonialisme rejettent la politique d'intégration parce que périmée, dépassée.

À L'ONU MAINTENANT DE JOUER

L'ONU doit donc savoir :

– que nous ne voulons pas de ces projets hypocrites qui tendent à retarder plutôt qu'à contribuer à – que malgré les emprisonnements massifs, les déportations arbitraires, la corruption et la terreur, les Camerounais n'ont pas renoncé à leurs aspirations, qui sont l'unification de leur pays et l'indépendance véritable dans les meilleurs délais. Les Camerounais ont pris leurs responsabilités.

À l'ONU de prendre les siennes.

Mbumwa Will-Ore.

Kaso (Vérité), journal des étudiants camerounais de France, nos 6 et 7, oct-nov-déc 1955

(*) Roland Pré : gouverneur du Cameroun.

(**) L'Union Démocratique des Femmes Camerounaises, la Jeunesse Démocratique du Cameroun, organisation créées par l'UPC.

(***) P. H. Teitgen : ministre MRP de la France d'Outre-Mer.

● Document 44

« Le sang a coulé à Bafoussam »

Communiqué de presse de l'UPC
du 25 avril 1955

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section camerounaise du Rassemblement démocratique africain,
Bureau du Comité directeur BP 435 Douala

LE SANG A COULÉ À BAFOUSSAM

Patriotes Camerounais, partisans irréductibles de l'UNIFICATION et de l'INDÉPENDANCE IMMÉDIATES, c'est à vous que s'adresse cet appel au calme et à une vigilance jamais égalée.

Instruit par d'heureux précédents, le Mouvement National Camerounais a la ferme conviction qu'aujourd'hui plus que jamais, vous tiendrez le plus grand compte d'un appel au calme qu'il vous lance à un moment où, face à notre lutte déterminante au service du Cameroun, nos adversaires pris de panique voudraient à tout prix trouver matière à provocation pour déclencher une violente répression sanglante.

LA RAGE DES COLONIALISTES S'EXPLIQUE

La rage de nos détracteurs se comprend. Le 22 avril 1955, les organisations progressistes du Cameroun réunies à DOUALA ont adopté un MANIFESTE, une PROCLAMATION COMMUNE qui répudie la question du délai et pose désormais sans biais le problème de l'INDÉPENDANCE IMMÉDIATE DU CAMEROUN. Notre position est longuement commentée dans le Manifeste, qui connaîtra dans le Pays tout entier, en France et dans le monde une large diffusion. Cet acte solennel et historique a été consacré le samedi 23 AVRIL 1955 par une grande conférence à l'issue de laquelle la foule, unanime après avoir approuvé d'enthousiasme le contenu intégral du document, s'est engagée à travailler activement pour la réalisation des nobles objectifs définis par la PROCLAMATION COMMUNE. Oui, vraiment, quand on sait que la police de ROLAND PRÉ, impuissante (elle aurait bien souhaité faire intervenir ses hommes, et pourquoi pas ! la force armée) se contenta de rôder autour du lieu de la conférence, on s'imagine aisément l'effet que doit avoir produit sur nos insulteurs ce véritable « coup

de foudre ». ROLAND PRÉ lui-même était ce soir-là dans nos murs.

« SUSCITER DES OPPOSITIONS AFRICAINES... »

Le dernier atout des colonialistes, le dernier atout de ceux qui voudraient continuer d'user et abuser de la confiance du peuple camerounais, consiste à « susciter des oppositions africaines »... pour les exploiter à grand fracas dans les feuilles du régime et dans les déclarations mensongères à l'ONU ; et de cette façon, on continuerait à brimer les patriotes en pillant les immenses richesses de leur Pays, à l'ombre du drapeau tricolore et au non évidemment de la « Liberté », de l'« Égalité », de la « Fraternité ». C'est donc à dessein que des administrateurs des colonies ont affirmé à un chef administratif, BOUM Pierre, que « si le courant communiste se continue (quand on veut noyer son chien, on l'accuse de rage – NDLR), cela se soldera par des coups de feu ». Voilà à quoi songent ceux qui, à bout d'arguments, sont obligés de suivre fidèlement les instructions de J. HUBERT, lesquelles instructions consistent, entre autres, à « susciter des oppositions africaines »... et à tenter ainsi d'intimider le peuple camerounais par l'intermédiaire des valets comme BOUM Pierre, transmetteur des menaces proférées par ses maîtres à l'endroit des paisibles patriotes. Dans une lettre adressée à ROLAND PRÉ, nous demandions des apaisements sur ces déclarations dont personne n'ignore la gravité. Mais, là comme ailleurs, c'est un silence de mépris qui nous est opposé.

CONSÉQUENCES ?

La conséquence semble être celle qui consiste à orchestrer des provocations pour en rendre l'Union des Populations du Cameroun responsable. Le bruit

court en effet que dans la journée d'hier (24 avril), des chefs administratifs également auraient fait une sérieuse campagne auprès de la population de NEW-BELL pour inviter ladite population à ne pas aller aux conférences de l'U.P.C. et de la C.G.T., « car lorsqu'on tirera sur elle, ni l'U.P.C. ni la C.G.T. ne seraient là pour assurer sa défense ». Il semble que ces chefs exécuteraient là des consignes reçues de BONNEAU, chef de Secteur administratif de NEW-BELL ; ce ne serait pas pour nous étonner quand on sait que c'est ce même BONNEAU qui mit son écharpe tricolore le 21 avril 1955 pour aller, en tête de la force armée, disloquer un important meeting syndical qui finalement se tint quand même grâce à la détermination populaire. C'est ce même BONNEAU qui aurait tenté d'intimider le chauffeur qui devait conduire la délégation de l'U.P.C. en Région BAMILEKE.

OUI, LE SANG A COULÉ À BAFOUSSAM

Oui, la politique conseillée par J. HUBERT (« susciter des oppositions africaines ») a « porté » à BAFOUSSAM, où des mercenaires forcenés ont réussi le coup qui échoua à MBOUDA. Et au moment où nous mettons sous presse, on déplore 18 blessés, dont 11 transférés à DOUALA et 7 sérieusement atteints, hospitalisés à BAFOUSSAM. C'est de la façon la plus sauvage, la plus barbare, qu'opèrent les tristes exécutants de cette basse besogne. Les cases des camarades (12 déjà signalées) sont détruites et mises à sac pendant que les propriétaires sont soumis aux pires brutalités qui dégradent leurs auteurs et honorent ceux qui souffrent ainsi pour que vive le CAMEROUN — et pour que vive la France, cette France dont le peuple sympathique ne saurait jamais être confondu avec une poignée de profiteurs, défenseurs d'intérêts sordides.

Voici comment a été perpétré le crime colonialiste de BAFOUSSAM.

D'abord, au sommet, il y avait un état-major composé d'administrateurs et d'un valet, NITCHEU Jean-Baptiste, commis-greffier, auteur principal inavoué de la provocation qui réunit, paraît-il, tous les sinistres chefs de troupe genre MONTHEMI la veille de la conférence pour leur donner toutes les instructions « utiles ».

Ensuite, il y avait le « Capitaine » MONTHEMI André, chargé d'appliquer le plan stratégique de ses chefs.

Il y avait enfin trois bataillons encadrés par des hommes de main des colonialistes (...).

Le second bataillon était encadré par TAPTCHON Joseph. Il convient ici de souligner que le camion n° 224-9-C3 a effectué quatre voyages pour transporter des mercenaires dont la plupart seraient des serviteurs du chef KAMGA Joseph de BAND-JOUN. Ce camion qui, à chaque voyage, charriait 80 personnes appartient comme par hasard à MALANOUB Gabriel, proche parent de TAPTCHON Joseph.

Le 3^e bataillon de mercenaires venus à bord de deux camions était encadré par SOBNEGOU.

Il semble que, quelques jours, plus tôt, une conférence avait réuni les administrateurs de la Région dans le but évident de trouver une solution pour conjurer le « danger UPC ». Au début du mois d'avril toujours, une conférence réunissait des administrateurs du SUD et, semble-t-il, des fonctionnaires anglais, sous la présidence vraisemblablement de Roland PRÉ. La violente répression qui s'abat actuellement sur les patriotes de cette région faisant plusieurs blessés ne semble-t-elle pas symptomatique de ce que les colonialistes auraient tramé au cours de leur conférence ?

(...) LES CAMEROUNAIS doivent connaître la liste de leurs héros, qui chaque jour s'allonge. Ils doivent connaître les noms de ceux dont le sang innocent répandu à BAFOUSSAM comme ailleurs fera lever de nouvelles promotions pour l'INDÉPENDANCE IMMÉDIATE DU CAMEROUN (...).

Notre conviction est ferme : aucune répression, si sanglante soit-elle, ne viendra à bout du Peuple de notre Pays décidé de secouer le joug colonial. Et puis, que l'on sache bien que malgré « l'état d'alerte » décrété en ALGÉRIE, les communistes et les progressistes ont gagné de nouveaux sièges aux dernières élections cantonales. Qu'en pensent nos évêques ?

PEUPLE CAMEROUNAIS, nous tenons le bon bout. Et nous arriverons à la victoire sans verser une seule goutte de sang.

POUR LE BUREAU
DU COMITE DIRECTEUR DE L'UPC
LE VICE-PRÉSIDENT,
Signé : Ernest OUANDIE.

Archives de l'IHS-CGT

● Document 45

Déclaration à la presse du comité directeur de l'UPC

septembre 1955



Comité directeur de l'UPC (de droite à gauche) : Ernest Ouandié, vice-président ; Félix Moumié, président ; Ruben Um Nyobè, secrétaire général ; Abel Kingué, vice-président. (Photo prise en marge d'une conférence le 6 mars 1955).

Du 22 au 31 mai 1955, le Cameroun a été le théâtre de vastes opérations militaires déclenchées par le gouverneur français des colonies, Roland PRÉ. L'atmosphère politique trouble, faite de provocations et d'attentats, entretenue au Cameroun par un homme qui ne dissimulait plus sa haine pour le mouvement national de notre pays, laissait présager qu'un complot d'envergure s'ourdissait dans l'ombre contre le peuple camerounais et n'allait pas tarder à éclater (...). Face à la ferme volonté du peuple camerounais décidé d'en finir, vaille que vaille, avec le régime colonial, la France avait eu recours à la solution de force qui lui est si chère, et qui malheureusement n'effraie plus aucun pays ; l'amère expérience de la politique coloniale française a fait école de l'Indochine à Madagascar en passant par l'Afrique du Nord où des milliers d'hommes innocents sombrent chaque jour pour avoir osé clamer leur volonté de prendre en main la gestion de leurs propres affaires (...); le gouvernement français, au nom d'une légalité dont il a seul le secret, entend sanctionner, dans tous les pays soumis à sa domination, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par un examen tragique. Le bilan de cet examen tragique, dont les patriotes camerounais eurent à subir les dures épreuves en mai dernier, est impressionnant ; des milliers de

morts, autant de blessés, des centaines de cases sauvagement pillées, saccagées ou incendiées ; voilà ce que signifient la « mission civilisatrice » et le « maintien de l'ordre ». Il va sans dire, le siège de l'UPC fut mis en flammes et l'on signale la présence d'un prêtre, le R. P. COUDREY, en tête des forces armées qui incendièrent cette maison ; comme il s'agissait de la maison des « communistes » athées par définition, voilà sans doute pourquoi il avait paru indispensable de requérir le prêtre pour bénir... au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, les mains pourtant déjà rouges de sang des exécutants de cette basse besogne. Mais vraiment, comment « justifiera »-t-on le crime odieux que commit à son tour à Loun le 25 mai le R. P. BERNARD qui donna l'ordre de tirer sur la foule et à l'école où il abattit des enfants que des parents naïfs lui avaient confiés, parce que bon « Père », il s'était présenté à eux tout barbu et avait débité un verset : « Laissez venir à moi les enfants et ne les empêchez pas » (...).

RAISONS POLITIQUES ?

Ces événements si fertiles en iniquités et en horreurs jettent une lumière crue sur la position du gouvernement français vis-à-vis des revendications nationales camerounaises. L'approbation unanime par le peuple camerounais du programme défendu

devant les Nations unies par le secrétaire général de l'UPC, Ruben UM NYOBÉ, jeta une peur panique dans les milieux colonialistes qui entendaient se maintenir dans notre pays envers et contre tout. Il fallait donc « faire un exemple » !... Des appels au meurtre à peine déguisés aux lettres comminatoires en passant par la corruption, tout fut mis en œuvre par les privilégiés du régime pour tenter de venir à bout de la combativité des patriotes camerounais (...).

Il fallait (...) prononcer la dissolution de l'U.P.C. C'est là qu'apparaît la complicité des dirigeants du R.D.A. qui capitulèrent en 1950 au nom du « repli stratégique » (...). Ils ont pu, à la faveur des derniers incidents créés par leurs amis administratifs pour leur faciliter la tâche, réunir le Comité de coordination à CONAKRY où ils ont usé des mêmes arguments que nos adversaires communs d'hier pour prétendre exclure l'UPC et deux autres sections territoriales du RDA (...). Quelques jours à peine ne s'étaient pas écoulés que le Conseil des ministres entérinait cette éviction par un décret scélérat et cette concordance de vues entre les représentants du « Peuple » et leurs oppresseurs laisse apparaître clairement la structure du « repli stratégique » dont HOUPHOUËT se fit le grand champion (...).

L'Assemblée nationale (...) a rejeté la proposition de résolution présentée par le groupe communiste demandant une mission d'enquête parlementaire (...).

JUSTICE OU INSTRUMENT DE RÉPRESSION ?

L'État, a écrit LÉNINE, est un instrument d'exploitation de la classe opprimée, et c'est ainsi qu'un « plus misérable agent de police a plus d'autorité » que les vrais représentants du peuple, que l'on fait « des lois sur la sainteté et l'inviolabilité des fonctionnaires ». La justice d'un régime ne peut donc être autre chose que l'instrument de coercition destiné à conserver ce régime et à réprimer ceux qui luttent pour la liberté. Ce faisant, au Cameroun comme à Madagascar et en Côte d'Ivoire, Roland PRÉ a fait appel à la justice pour entériner sa forfaiture en jetant en prison les victimes de sa guerre. Des mandats d'arrêt ont été décernés en série et dans des conditions insolites pour des délits variant de la simple manifestation à la rébellion armée en passant par l'attentat à la sûreté de l'État : tout cela, sur la base de la devise « Liberté-Égalité-Fraternité » (...).

Le Conseil de tutelle, tenant compte des aspirations populaires exprimées dans des centaines de pétitions qui lui sont parvenues, a chargé la prochaine mission de visite de l'Onu « d'enquêter sur les sources et causes des troubles civils de mai dernier » (*Daily Times*, édition camerounaise, numéro du 27 juillet 1955). Le peuple continue l'action. Il demande à l'instance internationale d'intervenir auprès du gouvernement français pour la libération des détenus politiques, la cessation des poursuites intentées contre les dirigeants et responsables des organisations progressistes dont l'innocence ne fait

plus de doute. C'est en effet la seule façon de permettre à la mission d'enquête de faire un travail efficace. Au moment où un débat décisif va s'instituer autour du problème camerounais au cours de la dixième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. qui s'ouvre prochainement à NEW-YORK, la mission de visite manquerait à ses responsabilités si elle ne tenait pas compte des aspirations librement exprimées par notre peuple ; elle cautionnerait la politique d'étouffement dont les fauteurs des derniers troubles ont voulu entourer un débat qui engage le sort de 5 millions d'hommes ; nous serions amenés dans ce cas et contre notre gré à recourir à des solutions qui n'ont jamais hanté nos esprits, tout simplement parce qu'à tout prix nous tenons à libérer notre peuple d'un joug qui n'a que trop duré. Nous mesurons toute la recrudescence de la répression qui s'abattra sur notre peuple si, pour des raisons invouables, l'Onu continuait à renvoyer les aspirations nationales camerounaises *sine die* tout en couvrant nos oppresseurs de tous les éloges. Nous sommes parfaitement conscients de nos responsabilités et de ce que nous écrivons ; il est paradoxal que 12 000 colons continuent indéfiniment à exploiter 5 millions d'hommes, sans que s'en indignent les honnêtes citoyens du monde. En saluant le sympathique peuple de France qui mène une lutte admirable en notre faveur, nous lui demanderions de faire encore mieux pour rétablir le prestige de son pays souillé par des gouvernants sans scrupules (...).

Convaincus d'exprimer les légitimes aspirations nationales de notre peuple, nous réaffirmons solennellement à la face du monde notre serment de fidélité à la défense du Manifeste adopté le 22 avril 1955 par les organisations progressistes du Cameroun, lequel Manifeste préconise :

1°) Élections générales avant le 1^{er} décembre 1955 pour l'installation d'une Assemblée nationale constituante ;

2°) Institution immédiate d'un Comité exécutif sous forme de gouvernement provisoire appelé à organiser les élections générales ;

3°) Installation immédiate au territoire d'une commission des Nations unies pour veiller à la mise en place des organes du nouvel État camerounais.

Nous réaffirmons que nous sommes décidés au suprême sacrifice pour la réalisation de ce programme, et il serait inutile que ceux qui sont habitués à nous chercher des poux dans la tête voient en cette déclaration un mot d'ordre insurrectionnel et non la résistance à l'oppression érigée par la Constitution française de 1791 et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous attendons l'opinion mondiale et les Nations unies aux actes en ayant la ferme conviction que le climat de détente, qui a présidé à la dernière conférence de Genève, contribuera au règlement pacifique du problème de notre pays...

Afrique informations, n° 39, 1955.
Archives du Cermtri.